



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Octobre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022/30

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Consécutivement au retrait de délégation et de fonction de Monsieur Franck SITBON en sa qualité d'adjoint, il convient de procéder à son remplacement au sein des instances dans lesquelles il pouvait siéger.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-1 et L.2121-2 ;

Vu la délibération n°05/2020 en date du 28 Mai 2020, par laquelle il a été décidé de fixer à six le nombre des adjoints ;

Vu la délibération n°06/2020 en date du 28 Mai 2020, par laquelle il a été décidé l'élection des différents adjoints ;

Vu l'arrêté n°94/2022 du 15 Septembre 2022 portant retrait de délégation à un adjoint ;

Vu la délibération n°2022/29 relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire ;

Considérant qu'un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints, Il est demandé au Conseil Municipal de modifier le nombre des adjoints au Maire et le réduire de six à cinq, de promouvoir d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions et de fixer, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme suit :

Maire	M. Silvio BIELLO
1er adjoint au Maire	Mme. Laurence CARTIER-BOISTARD
2e adjoint au Maire	Mme. Françoise CHEMLA
3e adjoint au Maire	M. Gilles WECKMANN
4e adjoint au Maire	Mme. Josette FRAMERY
5e adjoint au Maire	M. Joël GRISEY
Conseiller municipal délégué	Mme. Chrystelle MOREL

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** favorablement quant à la modification du nombre des adjoints et ainsi de le réduire de six à cinq ;

- **SE PRONONCE** favorablement quant à promouvoir d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions ;

- **FIXE** en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme suit :

Maire	M. Silvio BIELLO
1er adjoint au Maire	Mme. Laurence CARTIER-BOISTARD
2e adjoint au Maire	Mme. Françoise CHEMLA
3e adjoint au Maire	M. Gilles WECKMANN
4e adjoint au Maire	Mme. Josette FRAMERY
5e adjoint au Maire	M. Joël GRISEY
Conseiller municipal délégué	Mme. Chrystelle MOREL

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 095-219504305-20221006-2022_30-DE

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le 12/10/2022
Publié le 12/10/2022
Exécutoire le 12/10/2022

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).



Franck BEGARD

Directeur Général des Services

Le Maire,

Silvio BIELLO